

# Prévention des risques psychosociaux au travail en France : les apports du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Aurélie Gaillard<sup>1</sup>

*Version préliminaire*

## Résumé :

**Objectif** : L'objectif de cette recherche est d'évaluer l'effet de la présence d'un CHSCT sur les niveaux de RPS déclarés et sur l'état de santé autoévalué des travailleurs, à travers (i) un effet sur la connaissance qu'ont les acteurs des risques et de leurs effets sur la santé et (ii) un effet pouvant permettre une réduction des déclarations de RPS, ainsi qu'une amélioration de la santé perçue des travailleurs.

**Méthodologie** : Nous nous appuyons sur un cadre théorique issu de la littérature sociologique (Burawoy, 1985) et sur un modèle de *matching* avec appariement par le score de propension en utilisant les données françaises de l'enquête « Conditions de Travail » (2013).

**Résultats** : Concernant les indicateurs de santé, aucune différence significative n'apparaît entre les travailleurs employés dans une entreprise avec CHSCT et ceux ne bénéficiant pas de l'expertise de l'IRP. Ces effets non significatifs peuvent être interprétés comme la combinaison d'un effet « connaissance » positif conduisant à une meilleure appréhension par les salariés des effets néfastes du travail sur leur santé et, d'un effet « pouvoir » négatif réduisant les effets négatifs perçus sur la santé du fait de mises en place de stratégies actives de prévention des risques. Concernant les niveaux de RPS déclarés, le CHSCT semble réduire l'exposition (i) à de mauvais rapports sociaux au travail et (ii) aux conflits de valeurs. En revanche, le CHSCT ne semble pas réduire l'exposition perçue (i) à l'intensité au travail, (ii) aux exigences émotionnelles, (iii) au manque d'autonomie et (iv) à l'insécurité socioéconomique.

**Originalité** : Cette recherche constitue la première évaluation du rôle du CHSCT dans les entreprises de moins de cinquante salariés et examine l'effet de l'instance en charge de la SST sur les niveaux de RPS déclarés. De plus, nous utilisons une méthode d'appariement par score de propension pour estimer les effets de l'appartenance à une entreprise avec CHSCT sur différentes variables de résultat. Cette méthode utilisée dans divers domaines en économie, est à notre connaissance peu utilisée en ce qui concerne l'étude des questions de SST.

**Mots clés** : risques psychosociaux, prévention, Instance Représentative du Personnel, CHSCT

---

<sup>1</sup> Laboratoire d'Économie de Dijon, LEDi (EA 7467), Université de Bourgogne Franche-Comté